



En quelques lignes...

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

N°1 - Mai 2016

Le dispositif SESAME

Le dispositif SESAME, (*Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement*), se donne pour objectif d'accompagner dans un parcours de professionnalisation des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle et résidant au sein d'un quartier politique de la ville, ou d'une zone de revitalisation rurale, en les formant aux **métiers de l'animation et du sport**.



PUBLIC CIBLE

- Jeune âgé de 16 à 25 ans
- Rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle
- Résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Ayant un projet professionnel dans le champ du sport et de l'animation
- Justifiant d'une expérience préalable dans l'animation, ou d'une pratique régulière physique et sportive
- Motivé
- Partageant des valeurs d'égalité de citoyenneté et de laïcité



Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a initié ce dispositif dès 2015 et s'est donné pour objectif de faire entrer, dans le dispositif SESAME, 300 jeunes dans le champ de l'animation (BOP 163) et 300 jeunes dans le champ du sport (BOP 219). Ce qui représente régionalement un **accompagnement à l'emploi** pour 26 jeunes en Languedoc-Roussillon et pour 53 jeunes en Midi-Pyrénées.

Aide maximale accordée par l'État : 2 000 € par jeune.

Circulaire DS/C3/DJEPVA 2015-217 du 22 juin 2015.

http://sports.gouv.fr/IMG/BO/Mai2015/jsv_20150003_0000_0035.pdf

■ Soutenir un projet professionnel

Le rôle de la **DRJSCS** et des **DDCS/DDCSPP** est de garantir ces parcours vers la qualification et d'organiser l'**accompagnement vers l'emploi** de ces jeunes, en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'orientation, de l'emploi et de la formation.

Il s'agit, pour y parvenir de :

- Mobiliser le partenariat et le réseau associatif
- Identifier les jeunes concernés
- Définir le projet du jeune, proposer un parcours
- Engager les jeunes dans l'acquisition d'expériences bénévoles ou professionnelles
- Mettre en place un accompagnement personnalisé : motivation, tutorat, stages de remise à niveau, préformation, BAFA/BAFD
- Financer ou cofinancer des prestations d'accompagnement individuel, complémentaires aux mesures de droit commun
- Renforcer un parcours professionnel permettant au jeune d'acquérir une qualification, de type éducateur sportif, ou animateur :
 - BAPAAAT (niveau V)
 - BPJEPS (niveau IV)
 - DEJEPS (niveau III)
 - Certificat de qualification professionnelle (CQP)
 - Formation qualifiante

SYNERGIE AVEC LES EMPLOIS D'AVENIR ET LES EMPLOIS AIDÉS

Pilotage partenarial

Le pilotage du dispositif par les DRJSCS, en lien avec les DDCCS/DDCSPP, doit privilégier la concertation régionale et locale et s'inscrire dans des modes de gouvernance renouvelés avec le Service public régional de l'emploi et de l'orientation professionnelle, piloté par le Conseil régional, et avec l'ensemble des partenaires territoriaux engagés dans l'accompagnement des jeunes peu qualifiés : État, Région, DIRECCTE, CREFOP, SPER, OPCA agréés au titre du droit au congé individuel de formation, comme avec l'ensemble des acteurs publics mobilisés par les différentes mesures d'accompagnement vers l'emploi des jeunes, telles Cap emploi, Cap avenir, Cap métiers.

Ces mesures d'accompagnement à l'emploi sont déployées par les Missions locales en charge de l'orientation des jeunes, non-diplômés ou faiblement qualifiés, orientés vers un emploi ou vers plus de formation professionnelle. Les jeunes sont relayés dans leurs parcours d'orientation professionnelle par tous les réseaux associatifs présents au niveau régional, CREPS, CROS, CRIJ, CRAJEP, ou implantés dans les départements, CDOS, Profession sport 34, BIJ, PIJ ainsi que par l'ensemble des associations sportives ou de loisirs, en capacité d'exercer une fonction employeur et d'apporter

leur expertise à ce dispositif SESAME qu'il s'agit de déployer en 2016.

La mise en place du dispositif SESAME passe par une synergie avec les mesures d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi de droit commun : emplois aidés, emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion ou contrats d'accompagnement vers l'emploi, CUI-CAE, ainsi qu'avec le plan de relance de l'apprentissage.

L'ensemble de ces contrats d'insertion professionnelle sont, d'ores et déjà, mobilisés **dans les domaines de l'animation et du sport** :

- **Emplois d'avenir** : 25 500 emplois d'avenir depuis 2012 ont été créés dans le champ du sport et de l'animation
- **Contrats aidés** : 31 500 CUI-CAE ont été prescrits en 2014 dans le champ du sport et de l'animation
- **Contrats d'apprentissage** : le CNDS se fixe pour objectif en 2017 le recrutement de 6 600 jeunes en apprentissage dans les clubs sportifs. L'aide du CNDS est de 6000 € par apprenti pour un club sportif, le coût résiduel à la charge de l'employeur est de 300 € par mois.

Soutien au dispositif SESAME en Midi-Pyrénées

Crédits alloués à la DRJSCS dès 2015

- Accès aux métiers du sport : **53 052 €**
- Métiers de l'animation jeunesse : **53 052 €**

→ RÉSULTAT

53 jeunes remplissant les conditions d'éligibilité d'accès à ce dispositif ont été repérés en Midi-Pyrénées dont 13 résidant en QPV* et 40 en ZRR*

Soutien au dispositif SESAME en Languedoc-Roussillon

Crédits alloués à la DRJSCS dès 2015

- Accès aux métiers du sport : **26 049 €**
- Accès aux métiers de l'animation jeunesse : **26 049 €**

→ RÉSULTAT

30 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en Languedoc-Roussillon dont 28 résidant en QPV* et 2 en ZRR*

■ Les objectifs 2016 de la DRJSCS LR-MP

Coordonner l'accès à la professionnalisation de jeunes sportifs et aider financièrement les structures d'appui inscrites dans le dispositif SESAME.

Pour 2016
sont planifiés

114

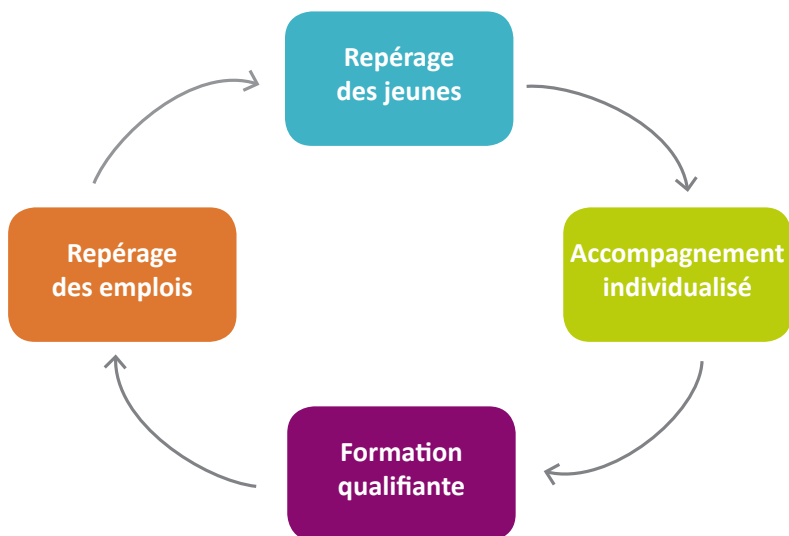
parcours d'insertion
professionnelle dans les
métiers du sport

61

parcours dans les
métiers
de l'animation jeunesse
éducation populaire

* QPV : quartiers prioritaires de la politique de la ville ; ZRR : zones de revitalisation rurale.

Le rôle de l'organisme de formation



Coordonnées des correspondants SESAME à la DRJSCS Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées en 2016

Référent régional site de Montpellier	DRJSCS	Yves CABON	yves.cabon@drjscs.gouv.fr
Référent régional site de Toulouse	DRJSCS	Muriel ALMUNIA	muriel.almunia@drjscs.gouv.fr

Correspondants départementaux

Aude	DDCSPP	Franck SCHISANO	franck.schisano@aude.gouv.fr
Gard	DDCS	Dorith LEVY	dorith.levy@gard.gouv.fr
Hérault	DDCS	Michel VIDAL	michel.vidal@herault.gouv.fr
Lozère	DDCSPP	Jean FABRE	jean.fabre@drjscs.gouv.fr
Pyrénées Orientales	DDCS	Jean-Pierre CHAUSSIER	jean-pierre.chaussier@pyrenees-orientales.gouv.fr
Ariège	DDCSPP	Alexandra MERIGOT	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr
Aveyron	DDCSPP	Laure BERAUD	laure.beraud@aveyron.gouv.fr
Haute Garonne	DDCS	Philippe MIGEON	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr
Gers	DDCSPP	Pascale CORBILLE	pascale.corbille@gers.gouv.fr
Hautes Pyrénées	DDCSPP	Rémy Cazenave	remy.cazenave@hautes-pyrenees.gouv.fr
Lot	DDCSPP	Cédric BOURRICAUD	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr
Tarn	DDCSPP	Anne SOYER (Sport) Jean-Marc GUIBAUD (Animation)	anne.soyer@tarn.gouv.fr jean-marc.guibaud@tarn.gouv.fr
Tarn et Garonne	DDCSPP	Pierre FAUVEAU	pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr